

ACCOMPAGNER LA FEMME ENCEINTE JUSQU'À LA NAISSANCE DE SON BÉBÉ

Quelles sont les principales activités ?

La sage-femme est chargée de la prise en charge et de la surveillance de la femme enceinte jusqu'à l'accouchement, lors d'une grossesse normale. En cas de grossesse ou d'accouchement pathologique, un médecin prendra alors le relais. La sage-femme assure le suivi médical de la grossesse (examen clinique, échographie, surveillance du fœtus, dépistage des facteurs de risque ou des pathologies), l'accompagnement psychologique de la future mère et la préparation à l'accouchement. Elle a la responsabilité du déroulement de l'accouchement normal, du début du travail à la délivrance.

Après la naissance, elle dispense les soins au nouveau-né et pratique, si nécessaire, les premiers gestes de réanimation en l'attente du médecin. Elle surveille la santé de la mère dans les premiers jours suivant la naissance et la conseille sur l'hygiène et l'alimentation du bébé. Elle joue un rôle essentiel auprès des femmes en termes de sécurité médicale et d'environnement psychologique de la naissance. Elle peut réaliser l'examen post-natal et a également la possibilité de prescrire une contraception hormonale en suites de couches, au cours de l'examen post-natal ou à la suite d'une IVG.

Ce métier passionnant est également ouvert aux hommes. Il comporte de grandes responsabilités, mais aussi des contraintes telles que les gardes, les horaires variables et le travail la nuit, les week-ends et les jours fériés.

Pour quelle rémunération ?

Le traitement net mensuel d'une sage femme de classe normale dans la fonction publique hospitalière est de 1 621 € en début de carrière, et de 2 691 € en fin de carrière, primes et indemnités comprises.

Quelles sont les compétences et qualités nécessaires ?

La sage-femme doit être en mesure de dépister et d'évaluer un risque médical, social ou psychologique de la mère, de l'enfant et

du couple. Elle développe une relation de confiance et d'aide avec le couple et avec la mère. Elle doit faire preuve de disponibilité, d'écoute et de présence. Elle travaille au sein d'une équipe et doit être capable de gérer les urgences et de s'adapter à toute nouvelle situation. Son exercice requiert notamment le sens des responsabilités ainsi qu'une bonne résistance physique et psychologique.

Quelle est la formation à suivre ?

Pour être admise en formation de sage-femme, il faut réussir le concours de fin de première année des études médicales (commune avec d'autres professionnels : médecins et dentistes). La formation de sages-femmes est dispensée dans des écoles agréées par le conseil régional, rattachées à la maternité d'un centre hospitalier. Les études de sage-femme sont organisées en deux phases de deux années chacune et comportent des enseignements théoriques, pratiques et cliniques.

PAROLE DE PRO

Véronique, sage-femme



« Nous sommes les « spécialistes » de la grossesse physiologique et nous suivons le couple jusqu'à la naissance de leur bébé.


Nous avons une grande autonomie dans cette prise en charge. Nous intervenons à toutes les étapes de la grossesse d'une femme : en consultation, pour assurer son suivi, en salle de naissance lors de l'accouchement, puis en suites de couches, pour surveiller le rétablissement de la mère et le bon développement de son enfant. Nous avons aussi un rôle d'éducation et de prévention auprès de la jeune mère. Nous devons

nous assurer qu'elle a acquis les soins de base pour l'hygiène et l'alimentation de son bébé avant de quitter l'hôpital. Ce sont autant de liens que nous tissons avec ces jeunes mères, à un moment clé de leur vie.

Même si nous assurons essentiellement la prise en charge des grossesses « normales », nous devons être en mesure de détecter toutes les situations « à risque » pour alerter le médecin responsable.

Pendant quelques mois ou quelques heures, nous faisons partie de l'intimité du couple que nous accompagnons vers la naissance. Et parce que nous contribuons à donner la vie, nous partageons avec eux des moments très forts et riches en émotions. »

Pour en savoir plus
www.metiersantesolidarite.gouv.fr
Info' métiers

 N° Indigo 0 825 042 042

0,15 € TTC / MN



Ministère de la Santé
et des Solidarités